



JOURNÉES NATIONALES DU CFEEDD

COLLECTIF FRANÇAIS

POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

26,27 novembre 2006

Au LEGTA de CROGNY (AUBE)

Les Actes

POURQUOI DES JOURNÉES NATIONALES ?

Les premières assises nationales de l'éducation à l'environnement organisées à Lille en 2000 ont été une étape capitale dans la structuration des acteurs de l'éducation à l'environnement vers un Développement durable en France (**EEDD**). Leur objectif était de « réfléchir, de se connaître, et de s'enrichir mutuellement pour constituer une véritable caisse de résonance pour alerter toute la société française sur le bien-fondé et la nécessité de développer l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable. »

Six ans après, le chemin parcouru est important. Tous les acteurs engagés dans l'éducation à l'environnement sont de plus en plus sollicités par divers partenaires (collectivités locales, entreprises, enseignants). À l'échelle internationale, régionale ou locale, l'intérêt pour l'éducation à l'environnement est grandissant.

Parallèlement, au moment où le développement durable (**DD**) sort enfin du cercle des initiés pour être appliqué au sein des entreprises et des collectivités, où le DD apparaît enfin dans certaines politiques publiques, il convient de se demander comment donner à l'EEDD et à ses acteurs des moyens à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, il nous paraissait important de réunir à nouveau les acteurs agissant pour le développement de l'EEDD dans l'hexagone. Ouvertes à tous, ces rencontres nous permettront à la fois de confronter nos expériences pratiques en matière d'éducation à l'environnement, mais également de s'organiser collectivement pour construire les conditions favorables au développement concret de l'éducation à l'environnement sur les territoires.

Qu'attendez vous du CFEEDD ?

Quels messages doit-il transmettre aux représentants de l'état ?

Comment peser politiquement ?

Comment intégrer le développement durable dans nos activités ?

Quels chantiers le CFEEDD doit-il développer ?

Quelles actions internationales mettre en œuvre ?

Jeudi 26 octobre

9h45 **Ouverture des Journées nationales du CFEEDD**

10h00 **Grands témoins et débat**

12h30 **Déjeuner**

14h15/16h30 Ateliers « échanges de pratiques »

1. *Les démarches globales d'établissement (Agenda 21 scolaire, réseau écorce, éco-école)...*
2. *Le travail éducatif auprès des publics adultes..*
3. *Comment éduquer aux changements climatiques ?*
4. *Pourquoi et comment éduquer à la biodiversité ?*

17h00 **Table Ronde : L'éducation à l'environnement dans les pays européens : exemples de politiques et de pratiques**

Vendredi 27 octobre

8h30 **Table Ronde : Généralisation de l'éducation à l'Environnement vers un développement durable en France : qu'en est-il concrètement ?**

11h00 **Ateliers « Réflexions politiques » : Quelles actions mener au sein du CFEEDD ?**

1. *Quel que soit mon niveau d'implication, comment donner plus d'échos à mes actions ? Quels sont les dispositifs existants (CNDD, Comité national de la décennie...) ou à créer, comment les utiliser ?*
2. *Quel avenir pour le travail avec les collectivités territoriales ?*
3. *Perspectives et enjeux européens pour l'éducation à l'environnement ?*

14h00 **Restitution en plénière du travail des ateliers**

15h45 **Clôture des Rencontres**

Grands Témoins

Sans émettre de jugement ni donner la « bonne parole », deux personnalités qualifiées sont venues nous apporter une analyse objective, un regard extérieur, sur le développement durable et ses répercussions sur nos pratiques :

- *en resituant le Développement Durable (DD) dans une perspective historique,*
- *en analysant l'évolution des termes, de l'éducation à l'environnement à l'éducation à l'Environnement vers un Développement Durable puis à l'Education pour un Développement Durable,*
- *en décryptant les enjeux.*

**Francine PELLAUD – Professeur à l'Université de Genève,
Laboratoire de didactique et d'épistémologie des sciences**

Petit tour d'horizon de l'Education au Développement durable : obstacles épistémologiques

LES REPERES

Quelques dates repère

- 1872 : Création du Parc national de Yellowstone (USA) ; triomphe de l'industrie moderne
- 1972 : 1ère conférence internationale sur l'environnement à Stockholm, Article 1 : 1ère mention de « générations futures »
- 1973 : 1er choc pétrolier, prise de conscience du gaspillage au niveau matières premières
- 1974 : 1er texte sur « une éducation relative à l'environnement » produit par l'UNESCO en liaison avec le PNUE
- 1987 : Rapport Bruntland, avènement du « développement durable »
- 1992 : Conférence de Rio, Agenda 21
- 2002 : Proclamation de la Décennie pour l'éducation en vue du DD, démarrage en 2005
- 2005 : Création du Comité national de la DEDD

Dans les textes (issus de la généralisation de l'EEDD)

Il s'agit « d'acquérir des connaissances et des méthodes » (mention qui apparaissait déjà dans les textes sur l'EE)

Mais la difficulté est de passer de la parole aux actes : ce n'est pas parce qu'on a des connaissances et des méthodes qu'on s'implique durablement !

Sur le terrain

Beaucoup d'enseignants sont sceptiques à propos du DD. Ils se posent des questions: quelles sont les connaissances nécessaires ? quels sont les objectifs ? sur quels thèmes ? comment enseigner le DD ?

Un document de référence issu des travaux de l'INRP élaboré en 2005, et intitulé « La généralisation de l'EEDD vue par les enseignants du secondaire » est disponible sur le site de l'INRP : www.inrp.fr/biennale/8biennale/contrib/longue/126.pdf

LES OBSTACLES

Les Changements de paradigmes

Paradigme = fondements sociaux de la pensée qui caractérisent un groupe humain

1872 : idée de conservation, de préservation, l'homme est là en tant que conservateur d'un espace

1972 : l'homme n'est plus le conservateur, il devient le protecteur, vision d'un homme bienveillant par rapport à la nature

1987 : l'homme devient régulateur de la nature mais aussi de l'ensemble des activités humaines dans la nature, changements dans la manière de penser, de comprendre le monde, d'envisager l'avenir... changements de manière d'enseigner.

Aborder le DD c'est s'appuyer sur des principes tels que :

- . le principe d'interdépendance
- . le principe de relativité : notamment par rapport au sens et à l'espace, penser le concept du DD n'est pas la même chose en Europe ou en Afrique ; selon l'entrée écologique, économique, sociale, la relativité du temps est importante
- . le principe de non-permanence : idée de régulation, le DD est un équilibre dynamique à chercher sans cesse, idée d'optimum qui incite à chercher des solutions évolutives, LA solution n'existe pas : cela nous bouscule car nous ne sommes pas habitué à ce type de réflexion, nous penchons naturellement vers la recherche d'un optimum pour un fait donné.
- . le principe de non-certitude : se préparer à gérer l'inattendu, notion de « moins mauvais », décision à prendre dans le flou mais aussi dans le contradictoire, principe de précaution (gestion de cette non-certitude)
- . le principe d'ambivalence : passer du « ou » au « et », quitter le cartésianisme primaire (changements du mode de penser binaire...) ; syndrome de la goutte d'eau
- . le principe de systèmes complexes : cf Edgar Morin, (le tout dans le tout et une partie du tout), boucles de rétroaction.

Des attitudes « non habituelles »

Quand on les interroge, les personnes se sentent complètement concernées par les changements de comportements....mais elles annoncent aussi que :

- . c'est la faute des autres
- . moi tout seul je ne peux rien : ma propre action ne sert à rien
- . pas touche à ma liberté !

Ces 3 constats amènent à la déresponsabilisation.

Il est difficile de tisser des liens entre les actions locales et le développement global, entre les 3 pôles du DD. Les gens se sentent manipulés par le système politique, l'économie, la publicité, ils ont peur de perdre leurs acquis, et les efforts supposés semblent insurmontables.

Nécessité de changer l'état d'esprit de l'école :

- apprendre à voir derrière les apparences
- sortir de ses habitudes de pensée pour s'ouvrir à d'autres points de vue
- sortir de la vision purement disciplinaire de l'enseignement pour arriver à une vision globale, une pensée globale (fleur de l'E au DD)

Le DD ne doit pas être une discipline, mais quelque chose qui doit être transversal et fédérateur.

L'éthique

Les trois piliers du DD (environnement, social et économie) doivent tendre vers une seule direction qui est l'éthique.

Qui dit éthique, dit éducation aux valeurs, or c'est difficile pour les enseignants de travailler sur les valeurs. Il est important de clarifier les valeurs : savoir ce que l'on veut, pourquoi on le veut et combien on est prêt à investir pour l'obtenir, en gardant à l'esprit qu'on est pas seul au monde.

Penser au/le DD n'est pas facile car il faut aborder la complexité des inter-relations.

« *Quoi que tu fasses est dérisoire, mais il est essentiel que tu le fasses* » **Gandhi**

Yannick Bruxelles – retraitée de l'Éducation nationale

« De l'EE à l'EEDD à ... ??? » Point de vue « non neutre » de praticienne engagée et réflexive

Yannick BRUXELLE travaille au sein de l'Éducation Nationale, est impliquée, dans les réseaux associatifs d'éducation à l'environnement, est liée aux réseaux de partenariats dans la région Poitou-Charentes et effectue des travaux de recherche sur les pratiques partenariales en EEDD.

Elle propose un plan pour son intervention, pour la réflexion et la discussion :

1. Le DD comme vecteur de la généralisation de l'EEDD
2. Le DD vu comme objet d'étude
3. Le DD en lien avec un projet éducatif d'EEDD
4. Le DD : pratiques au quotidien du « vivre ensemble »
5. Le DD : support de pratiques partenariales

À chaque étape, seront abordés la réalité du terrain (quantitatifs ou qualitatifs), des points positifs liés à l'arrivée du DD, des obstacles ou dangers repérés, des vigilances à avoir et des questionnements.

1. Vers la généralisation de l'EEDD

Rappel des positionnements de l'école française sur la généralisation de l'EEDD

- la circulaire de juillet 2004 (entrée dans l'EEDD par les disciplines, les dispositifs, les projets, la vie et la gestion des écoles et établissements),
- la mise en œuvre d'un projet pour chaque académie
- la nomination d'un responsable académique et constitution d'un comité de pilotage EEDD, ensuite une mise en œuvre variable (les formations, l'aide à la réussite des équipes, les partenariats, la valorisation et la mutualisation des réalisations).

À consulter: www.eduscol.education.fr/eedd avec des liens vers chaque académie.

Constat dans l'académie de Poitiers

Au niveau des formations demandées par les établissements :

- * En 2003-2004: 3 formations EE demandées et réalisées.
- * En 2004-2005: 24 stages EEDD demandés par 38 établissements et réalisés.
- * En 2005-2006: 26 stages EEDD demandés par 49 établissements et réalisés.
- * En 2006-2007: 36 stages demandés.

Points positifs

- Un processus en marche... (on décolle des 5 à 10% d'élèves touchés par l'EE).
- Une « obligation » à terme pour tous (institutions et personnes) et partout.
- Le DD apparaît « mobilisateur » en permettant de sortir de l'unique militantisme personnel et en insistant sur les enjeux planétaires.

Des obstacles, voire des dangers...

- De grandes inégalités selon les académies, les régions.
- Un contexte global de diminution des moyens de l'Etat.
- D'autres « priorités » venant s'intercaler.
- Les réticences de quelques personnes jugeant le sujet trop « politique ».
- Une fragilité : pas de critère EEDD inscrit à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).
- Les lenteurs du système éducatif scolaire.

Vigilances à avoir

- Risque de lassitude, de redondances et de baisse de motivation à tous les niveaux : des énergies et des dynamiques à entretenir.
- Des charges de travail auxquelles il faut veiller : besoin d'accompagnement, des dispositifs facilitateurs, un soutien aux équipes engagées.
- Des critères à construire, à communiquer : nécessité de mutualiser les réflexions pour accompagner le processus.

Questionnements

- Quelles progressions, quelles approches de l'EEDD à chaque niveau scolaire ?
- Quelle reconnaissance de l'EEDD au sein du système scolaire ?
- Plus largement quelle valorisation sociale des approches éducatives en EEDD ?

2. Le DD vu comme objet d'étude:

Un enjeu dans le domaine de l'enseignement « sur » ou « à propos » du DD.

Constat et points positifs (d'après les observations des corps d'inspection)

- « une prise en compte au sein des programmes de chaque discipline ».
- « un début de croisement des disciplines et de décloisonnement », on parle de co-disciplinarité en s'appuyant sur les « trois piliers » du DD.

Risques à éviter, vigilances à avoir

- Une simple juxtaposition des piliers du DD sans mise en relation (viable, vivable, équitable).
- La transmission d'un « moule » unique celui du DD. Pour un éducateur, l'esprit critique est de mise.
- Un effet pouvant être déresponsabilisant ou dépolitisant si l'approche type «enseignement» frontal reste la seule.

Questionnements

- Les ambiguïtés des mot « pour » « le » DD. Sont-ils synonymes de perte d'un esprit critique ?
- L'école peut-elle être « au service » du DD : un éducateur n'a-t-il pas à s'intéresser prioritairement au développement des personnes ?
- N'y a-t-il pas de risque d'endoctrinement, voire de totalitarisme pour une approche typiquement occidentale ?

3. Le DD en lien avec un projet éducatif

Constats dans l'académie de Poitiers

- Une augmentation du nombre des projets pédagogiques et culturels concernant l'EEDD (projets interdisciplinaires et partenariaux) ; on constate que malgré une méconnaissance de départ (des textes, des contenus, des démarches), l'EEDD a une signification forte pour les équipes éducatives.
- La prise en compte de cette approche dans les formations:
 - * une équipe « mixte » de 30 formateurs EEDD (enseignants de diverses disciplines et animateurs) coordonnée et animée par l'Ifrée, le rectorat, l'IUFM, le GRAINE.
 - * des partenariats pour les établissements, les enseignants et les élèves.

Points positifs

- Ces projets « obligent » une approche systémique de la complexité : vers une pensée plus globale.
- Ils rendent davantage visibles les points de vue pluriels et mettent en évidence les intérêts contradictoires : vers plus d'écoute des différences.
- Ils rendent nécessaires les démarches participatives pour les équipes éducatives et pour les élèves : vers des démarches co-construites.

Obstacles

- Ces méthodes et démarches globales sont lentes à acquérir, y compris chez les formateurs.
- Le DD n'est-il pas souvent un simple « mot de passe » dans les projets ? Une dérive possible...
- Quid de l'approche sensible et des découvertes de terrain typiques de l'EE ? (inquiétude formulée essentiellement par les partenaires associatifs ou les enseignants naturalistes)
Le DD risque d'être entendu comme un « mot d'ordre » : « Hors DD, point de salut à ce jour pour les projets » ?

Vigilances à avoir

- L'approche systémique peut devenir un simple exercice de style si on perd de vue les enjeux de changement de mode de pensée.
- L'expression d'une multiplicité de points de vue est essentielle pour croiser les subjectivités (mais aussi un enjeu pour apprendre à travailler ensemble).
- Il faut vérifier que les méthodes pédagogiques soient en accord avec les principes liés au DD (participation, débats...).
- et ne faut-il pas développer l'appartenance au monde avant d'aborder les problématiques ? (question de la place de l'EE...).

Questionnements :

- l'EE est-elle un incontournable avant d'entrer dans l'EEDD voire dans l'EDD ?
- l'EEDD n'est-elle qu'un moyen de promotion de l'EE ?
- l'EEDD est-elle rivale d'une EE menacée ?
- l'EE faisait déjà tout ça... ?
- l'EEDD peut-elle être une forme d'éducation au politique ?

4. Le DD : des pratiques au quotidien

Constats

- Une croissance du nombre de projets d'établissement et d'école inscrivant l'EEDD dans leurs objectifs (ET quelques établissements s'engageant dans des Agendas 21 scolaires).
- Une implication des personnels non enseignants (administratifs, gestionnaires, agents d'entretien, cuisiniers, ...) des établissements dans des projets concrets (rôle d'animation du « correspondant EEDD d'établissement) L'EEDD touche et concerne tout le monde en théorie et en pratique.
- Un ancrage des projets dans le réel de la vie des établissements.
- Une ouverture sur les projets du territoire de l'établissement.

Points positifs

- L'établissement et son territoire deviennent le « terrain » concret de l'EEDD (dans ses aspects « ici et maintenant »).
- Des effets immédiats sur la vie au quotidien des personnes vivant dans les établissements entraînent un sentiment de satisfaction.
- La vie dans les établissements et leur gestion deviennent partie prenante de l'éducation.

Obstacles

- Nécessité d'espaces et de temps de parole, de concertation, pas faciles à trouver dans le contexte scolaire
- Risque de vouloir aller trop vite et de faire l'économie des réflexions émanant de l'ensemble de la communauté éducative avant de lancer les actions
- Risque de vouloir reconduire les idées des autres, jugées plus avancées, alors que chaque « solution » est spécifique à un cas particulier.

Vigilances

- Attention au prescriptif ou à l'uniformisation des solutions.
- Attention à la notion « d'enfant prescripteur » recherchée par certains.
- Attention à ce qui pourrait n'être « que » de l'activisme: veiller à garder le lien des pratiques au quotidien avec l'éducatif et l'éthique de responsabilité.
- Les pratiques dans « l'ici et maintenant » ne sont pas suffisantes: elles prennent leur sens dans une réflexion planétaire et intergénérationnelle : « l'ailleurs et le futur ».

Questionnements

- Le DD interroge nos façons de vivre dans le cadre professionnel et dans le cadre privé (se nourrir, se vêtir, se déplacer, se loger) : un éducateur peut-il rester « neutre » et faire abstraction de ses convictions personnelles ? Comment aborder cette difficulté si on ne veut pas être prosélytes ?
- Comment définir des indicateurs d'évaluation qui ne seraient pas seulement liés aux aspects économiques et retenus par nos instances, administrations ou structures ?

5. Le DD: des pratiques partenariales

Constats dans l'académie de Poitiers

Des habitudes et des pratiques interpersonnelles qui s'institutionnalisent :

- Un comité de pilotage de l'EEDD réunissant des représentants des institutions, des associations, des collectivités, des agences liées à l'environnement et une entreprise,
- Signature de conventions avec différents partenaires,
- Une commission partenariale (pour l'étude des dossiers) qui réunit autour de la même table les financeurs potentiels et les pédagogues (y compris associatifs) susceptibles d'accompagner les projets.

Des formations toujours menées en partenariat :

- Toutes les formations sont co-conçues et co-animées par des formateurs relevant de l'Ifrée, du Rectorat, de l'IUFM et du GRAINE Poitou-Charentes.
- La grande majorité des formations en EEDD permettent la participation conjointe de personnels enseignants et non enseignants,
- Toutes les formations sont ouvertes à un public mixte et permettent un « mélange » des stagiaires de l'Education Nationale et de stagiaires venant d'autres structures.

Des projets dans les classes et les établissements favorisant les partenariats

- le critère de l'ouverture favorisant l'intervention de partenaires (associatifs, professionnels, responsables...) auprès des élèves est affiché (transparence des critères),
- L'appel aux réseaux pour trouver les partenaires les mieux adaptés au projet pédagogique est régulier,
- le « multipartenariat » est recommandé de façon à favoriser la multiplicité des points de vue,
- les partenariats « locaux » sont recommandés.

Points positifs

- Une grande efficacité lorsque les volontés des collectivités rejoignent les objectifs éducatifs de l'institution : très visible pour les lycées en Poitou-Charentes (constructions HQE, agendas 21 scolaires, Bilans Carbone...)

Possibilité de lier le technique au pédagogique

- Rôle important du Comité de pilotage partenarial pour:

- * articuler et valider les initiatives,
- * constituer des sous-groupes de travail,
- * fixer les priorités,
- * lancer des projets conjoints.

Obstacles psychologiques

- Des conceptions différentes du partenariat: entre partenariat de service, simple information mutuelle, consultation, concertation, coopération ou partenariat de réciprocité. Clarifier son positionnement : entre « avoir » des partenaires ou « être » partenaires.
- Des peurs : perte d'identité, perte de statut, risque d'envahissement ou de trop grand investissement, peur du partage des pouvoirs, peur de « perdre son âme ».
- Des résistances : les institutions n'aimant pas ouvrir leurs frontières ou se montrer de l'intérieur, le poids des traditions et des habitudes...

Obstacles concrets

- La récupération pour des enjeux politiques voire politiques.
- Les multiples propositions de type purement commercial (entreprises, individus, certaines associations).
- Les différences de « poids » des partenaires.
- Les personnes figées dans une position « d'expert ».

Vigilances

- Rester toujours garants de l'intérêt pour les élèves et d'une éthique éducative (attention au prosélytisme ou aux partenariats qui « ronronnent »).
- Prendre le temps de clarifier les attentes de chacun (entre apprentissage des gestes et éducation par exemple).
- Essayer de se libérer des caricatures et des étiquetages dus à la méconnaissance des logiques autres.
- Fixer les limites au-delà desquelles il ne sera pas possible d'être partenaires (ex: rédiger ensemble un « code éthique »).
- Savoir aussi « ne pas » être partenaires.
- Démontrer les plaisirs de la construction collective et la richesse du « partenariat apprenant ».

Questionnements

- Les pratiques partenariales peuvent-elles nous amener à grandir en humanité ?
- Saurons-nous entrer dans une logique positive de la différence ?
- Accepterons-nous d'y consacrer suffisamment de temps : le temps de l'humain, du relationnel, de l'expression de chacun, de l'écoute, du décodage pour trouver la « manière de faire ensemble » ?

En guise de conclusion

Le DD est un « concept mobilisateur », il est porteur et organisateur d'une pensée qui développe des solidarités dans l'espace et dans le temps : « il me semblerait difficile que les éducateurs ne s'en emparent pas »,

Le DD est un « concept discutable »: l'éducateur, de par ses missions, a le droit et le devoir de le discuter,

Le DD est un « concept flou » (pas négatif) qui laisse des interstices et des espaces pour le dialogue et la co-construction,

Le DD ne doit pas être un « moule », une route toute tracée, juste quelques balises pouvant nous autoriser à naviguer ensemble,

L'expression EDD: éducation « pour » « le » développement durable pose un problème éthique. Mais la discussion reste ouverte...

Ateliers « Echanges de Pratiques »

Ces ateliers d'échanges de pratiques ont volontairement porté sur des thématiques nouvelles ou renouvelées par le développement durable. Ils nous apportent quelques réponses techniques à la question « Comment intégrer le développement durable dans nos animations ? »

Atelier 1 Démarche globale d'établissement

Introduction

Nous entendons par « démarche globale d'établissement » toutes les initiatives à la fois techniques et pédagogiques, qui visent à rendre cohérents avec le concept de développement durable, les lieux où se déroulent les actions éducatives dans le milieu scolaire ou hors scolaire. Ces démarches qui consistent à agir sur la gestion de l'énergie, de l'eau, de la nourriture, des transports...se développent spontanément ou dans des cadres qui ont pour nom « agenda 21 scolaire », « éco-école », ou autre.

Témoignages

Le programme « agenda 21 scolaire »

Christine Delay du Comité 21 nous rappelle que son association est née en 1992, suite au sommet de la Terre de Rio et qu'elle a pour objectif de promouvoir des plans d'action pour le 21^{ème} siècle. En 2004, les membres du Comité 21 comprennent qu'il y a une opportunité pour agir en ce sens dans les établissements scolaires. Des expérimentations ont été faites dans 28 établissements de l'académie de Rouen en 2005, puis à nouveau 35 en 2006. Les promoteurs de l'action souhaitent que ce soit toute la communauté éducative qui s'engage sur le projet dans une grande concertation. Le programme se déroule en trois phases. Un état des lieux est d'abord réalisé, avec une mise à plat des enjeux. C'est une photographie de départ à partir de laquelle on va aller plus loin dans une démarche de progrès. Ensuite des axes sont identifiés par la communauté éducative comprenant les élèves et parents d'élèves. Puis un premier plan d'action est réalisé. Pour le Comité 21 cette action rentre dans le projet d'établissement.

Le programme « éco-école » de la F3E

37 pays sont impliqués dans ce programme européen présenté par Pamela MERCIER. En France, 200 établissements sont concernés. Avec la F3E, la société Ecoemballages, la fondation « Ensemble » et le Réseau Ecole et Nature sont les partenaires du projet. Les deux objectifs fondamentaux du programme sont de mobiliser tous les acteurs d'un établissement et de faire en sorte qu'un bâtiment soit utilisé comme support pédagogique pour aborder en particulier les thèmes de l'eau, de l'énergie, des déchets et

de l'alimentation.

Les établissements doivent respecter la méthodologie éco-école en 7 points.

- créer un comité de suivi
- mener un diagnostic environnemental
- établir un plan d'action sur des thèmes
- effectuer un contrôle et une évaluation
- faire des liens avec les programmes scolaires
- impliquer toute la communauté, parents, élus, associations locales...
- créer un « écocode », code comportemental réalisé par les élèves sous forme artistique.

Il existe un outil, le manuel éco-école avec grille d'accompagnement et des fiches pédagogiques. Un suivi personnalisé est offert aux 200 établissements qui sont mis en relation avec les associations locales.

Le réseau « Ecorce »

Présenté par Michel CLECH, directeur du CPIE Pays de Morlaix Trégor. ECORCE est constitué d'acteurs de l'EEDD ayant en gestion des bâtiments pour recevoir des groupes. Souvent, dans le fonctionnement de ces établissements, beaucoup de déchets sont émis, les aliments ne sont pas issus de l'agriculture locale, le beurre est en part individuelle... Le fait d'avoir créé ce réseau aide à avoir plus de cohérence dans la gestion des flux, les relations avec les salariés, la façon dont les décisions se prennent. Dans le réseau, des marges de manœuvres vis-à-vis des interdictions de l'administration ont été identifiées, en particulier en prenant en compte de manière constructive, les remarques et conseils des inspecteurs de l'Education nationale et de Jeunesse et sports. Au sujet de la valorisation pédagogique des bâtiments, il est difficile d'aller vers les architectes et les bureaux d'étude. Tout n'est pas visible et expliqué dans un bâtiment HQE, nous devons donc travailler sur les équipements et les outils pédagogiques qui viendront s'ajouter afin de mieux comprendre les conséquences de nos actes.

Echanges

La terminologie est variée : on parle d'établissement du développement durable, d'éco-école, d'agenda 21 scolaire, d'éco-structures...

La mobilisation est très diverse ; dans certains établissements, 4 ou 5 professeurs sont impliqués et le projet avance vite, dans d'autres, c'est plus long, un professeur pouvant se retrouver seul. L'implication du chef d'établissement est jugée importante dans cette action, il doit même, pour certains participants, être au départ de la démarche.

On observe que les établissements cherchent un cadre pour s'y retrouver. Ce qui est important aux yeux de plusieurs participants, c'est d'apporter un accompagnement

technique et pédagogique aux démarches d'auto-évaluation et d'auto-diagnostic. Un des intérêts de cette démarche est de concrétiser des partenariats, de sensibiliser les élus, les parents d'élèves. A noter qu'il y a un risque de susciter chez les élèves des envies qui ne seront pas forcément réalisées par les collectivités. Il est nécessaire que ce soit un projet partagé : on est ici très proche de la pédagogie de projet.

Un participant enseignant rappelle que c'est un projet dans la durée et que c'est important qu'il s'inscrive dans le projet de l'établissement, d'où l'importance de travailler le projet au niveau du conseil d'administration de l'établissement. On ne doit pas être sur de l'événementiel mais sur les 4 piliers du développement durable. Des actions sont réalisables même avec des élèves de maternelle et de CP. Avec ce type de projet, un maire peut changer de regard. L'EE est une éducation au territoire. Un regret est exprimé vis à vis de l'Education Nationale qui ne facilite pas les démarches.

Il y a un besoin de formation des enseignants, ils sont souvent démunis. Les personnels techniques des établissements devraient aussi profiter de formation sur les enjeux et le fait de savoir en quoi un agenda scolaire les concerne. Pour que les partenaires (collectivités, associations) soient bien des « partenaires » et non des « prestataires » il est important qu'ils puissent s'impliquer dans les formations ouvertes aux enseignants. Ce sont les formations conjointes qui sont les plus intéressantes, elles doivent être montées ensemble et apparaître dans les catalogues de toutes les structures. Le comité de pilotage académique doit être informé de l'effort de formation nécessaire des enseignants, des inspecteurs, des conseillers pédagogiques, des CPE, des principaux et des recteurs...

L'évaluation est nécessaire, mais elle est très difficile.

Ressources

« Éco-enquête » : résultat d'une commande du Conseil Régional et de l'ADEME PACA. Cet outil, destiné aux centres de loisirs, est utilisable par l'école. Il propose une étape diagnostique et des expériences.

La Ligue de l'enseignement compte 31 centres labellisés CED (Citoyenneté, Environnement, Développement durable). A Saint-Front, en Haute-Loire, il existe un centre Haute qualité environnementale (HQE) conçu comme un outil pédagogique.

L'association SFFERE, en Bourgogne, labellise les établissements éco-responsables. Ce label est vu comme un facteur de motivation pour l'équipe éducative de l'établissement et crée une identité territoriale bourguignonne.

Atelier 2 Pourquoi et Comment éduquer à la Biodiversité ?

Introduction

La biodiversité - ou diversité biologique - désigne la variété et la diversité des formes de vie sur Terre. Elle constitue la toile de la vie et de son évolution possible dont nous faisons intégralement partie et dont nous sommes totalement dépendants. Malheureusement, la disparition des espèces s'est considérablement accélérée ces dernières décennies (on parle d'une vitesse de 1000 à 10.000 fois supérieure au taux naturel d'extinction) et nous entraîne vers la sixième grande vague d'extinction de l'Histoire de la Terre. Il est grand temps de sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique. Mais comment aborder un domaine complexe à la fois vaste, polymorphe et diversifié pour faire comprendre le(s) rôle(s) de la biodiversité, les menaces qui pèsent sur elle et l'impérieuse nécessité de la préserver ? La biodiversité comme le DD devient sujet « à la mode » (stratégie nationale biodiversité).

Témoignage

Olivier Goubault, directeur de la Fédération des clubs connaître et protéger la nature (FCPN)

La FCPN éduque à la biodiversité depuis de nombreuses années.

Elle a voulu cette année faire une campagne assez large sur l'arbre, qui abordera trois grands thèmes sur 3 ans:

- les espèces d'arbres qui disparaissent car remplacées par des variétés non locales ou à cause de pandémie (orme). Les objectifs sont ici d'identifier les espèces, de récolter les graines, de suivre le développement des arbres. C'est un travail de longue haleine, sur l'espace public, ce qui permet aux enfants de dialoguer avec les collectivités
- la biodiversité dans les arbres (réalisation d'une grille d'évaluation)
- les corridors : comment relier tous ces arbres ? (à développer)

Des guides sont à l'écriture actuellement pour la France et pour tous leurs clubs en Afrique.

Paskall Ledoeuf, coordinateur pédagogique de l'association Bretagne Vivante – SEPNEB

Historiquement, cette association réunit beaucoup de naturalistes. Ils travaillent actuellement avec le Conseil Régional et le muséum d'histoire naturelle pour mettre au point une exposition sur la 6ème crise d'extinction (les thèmes sont : Inducteurs, Capture, Bagueage des oiseaux communs, Espèces invasives, Un seul être vous manque et tout est peuplier) Cette exposition est mise en place dans les lycées et un animateur est présent pour faciliter le débat... Tous les lycées de Bretagne reçoivent leur brochure Une autre espèce est en voie de disparition : les naturalistes ; aussi, l'association forme des spécialistes à l'école de la nature.

Constats

Un parallèle peut être fait entre le passage de l'EE à l'EEDD et le passage de l'éducation à la nature à l'éducation à la biodiversité. On aborde alors la complexité, de l'approche espèce à l'approche individu/population.

Toutefois, certains points sont communs à toutes les actions d'EE, quelque soit le thème: la question du lien, de l'intégration dans la problématique du DD, la responsabilisation des personnes, la qualification du rôle de l'homme...

Enjeux

Il s'agit de :

- réconcilier le plus grand nombre avec la nature,
- travailler sur le respect du vivant, la notion de bien commun,
- aborder l'idée de mort, de disparition comme faisant aussi partie du cycle de la vie.

Axes de travail

* La question du temps comme facteur limitant des actions d'éducation à la biodiversité est fortement ressortie : le temps de l'observation des évolutions d'un écosystème, d'une population... et le temps d'acquérir le « jargon », la connaissance nécessaire à la découverte des espèces sont souvent incompatibles avec la durée d'une animation...

* Il apparaît intéressant de travailler sur l'interrogation « à quoi sert la biodiversité? », sur l'utilité « pratique » (les services écologiques) mais aussi l'utilité « plaisir »: la beauté, la richesse, la joie de la découverte.

* Enfin, il s'agit aussi d'éviter l'approche anxiogène.

Ateliers 3 Le travail éducatif auprès du public adulte

Introduction

Un premier constat est que le public adulte est peu touché par les animations d'éducation à l'environnement.

Or les «urgences environnementales», comme le changement climatique, ne permettent plus de se limiter au public enfant; il faut, dès aujourd'hui, sensibiliser les adultes et faire évoluer rapidement leurs comportements (de consommateurs, de travailleurs...)

Les adultes sont ici ce qu'on appelle aussi le « grand public » ; la formation, bien qu'intéressante et nécessaire, ne sera pas développée.

Témoignages

Luc FLAMENT, documentaliste au CPIE Pays de Nantes, a présenté son travail auprès des adultes, notamment dans le cadre de la Directive Cadre Eau : manifestations grand public, conférences, débats... Il pointe la difficulté de rendre les adultes disponibles à écouter ce qu'on a à leur dire, d'où l'organisation de manifestations ciblées.

La Fondation Nicolas HULOT, par le biais d'un document informatique, présente son action « le défi pour la terre ». Cet exemple nous permet d'aborder la question de l'efficacité de nos animations, pour aller au-delà de la sensibilisation, vers des évolutions de comportements notamment. En effet, en demandant aux personnes volontaires de s'engager pour l'environnement en s'inscrivant sur internet, la probabilité que ces personnes « passent à l'acte » est plus forte que si elles ne s'étaient pas engagées. (voir les travaux en matière de psychologie sociale sur la théorie de l'engagement dans les ressources).

Synthèse des échanges

Les participants ont tenté de répondre à différentes questions, posées par l'animateur.

Comment mobiliser les adultes ?

- en prenant comme support leur cadre de vie (factures...), le territoire (paysages...), qui touchent directement la personne,
- de manière positive, culturelle voire ludique (non anxiogène),
- en impliquant les personnes.

mais ... Comment les impliquer ?

- par la concertation (parole),
- par la co-construction (actes),
- en utilisant les cadres existants (PLU, DCE...).

et ... Comment être efficace ? Comment aboutir à une prise de conscience suivie d'une modification des comportements ?

- en inscrivant sa démarche dans le temps,
- en continuant à apprendre à décoder, à décrypter le monde qui nous entoure et à garder son sens critique,
- en utilisant (en conscience) les connaissances de la psychologie sociale.

Ressources

Petit traité de manipulation à l'usage des honnêtes gens, de Robert Vincent JOULE et Jean Léon BEAUVOIS, édition PUG

Les actes de la journée de sensibilisation du 2 décembre 2005 à Besançon « *l'apport de la psychologie sociale pour des comportements écocitoyens* », sur le site Internet :

http://franche-comte.ademe.fr/admin/modules/telechargement/download.php?id_fichier=202

Le défi pour la terre de la Fondation Nicolas Hulot : <http://www.defipourlaterre.org/>

La conférence de Fabien GIRANDOLA, professeur de psychologie sociale à l'université de Dijon, lors du 5^{ème} Atelier éducation du réseau des CPIE, où sont présentés des travaux sur "la théorie de l'engagement" appliquée à l'éducation à l'environnement. Ces actes sont téléchargeables sur :

<http://www.cpie.fr/index.php?actualite=1&idactu=276>

Atelier 4 Comment éduquer aux changements climatiques ?

Enjeux

Sensibiliser, faire comprendre les enjeux, faire évoluer les comportements

Introduction

La question des changements climatiques est d'actualité, notamment depuis la conférence de Kyoto et son « fameux » protocole, mais encore plus depuis les dernières canicules, qui rendent perceptibles les évolutions.

Mais ces questions impliquent des phénomènes complexes, ayant des répercussions à l'échelle mondiale.

Témoignage

Planète Sciences Ile-de-France : Chapiteau TUVALU avec salle de découverte sur les climats « chaud devant ».

Suite à son intérêt pour les problèmes que rencontre l'île de Tuvalu, Gilliane Le Gallic, journaliste, co-réalise un documentaire « Nuages au Paradis » à ce sujet, et lance en 2004 le projet « Small is beautiful ». L'objectif de ce projet est d'aider les Tuvaliens à ne pas devenir les premiers réfugiés climatiques. En 2005, elle crée l'association Alofa Tuvalu. Au-delà de la médiatisation des actions exemplaires menées sur l'île, elle souhaite sensibiliser chacun, et en particulier les scolaires, aux conséquences des gestes quotidiens, en rendant accessibles ces problématiques.

En association avec Planète Sciences, l'opération Chapiteau propose des expositions (« le développement durable, pourquoi ? »), des stands d'associations de promotion des énergies renouvelables et du commerce équitable, et des animations. La salle de découverte « chaud devant », propose d'aborder cette problématique en 7 thèmes (cycle de l'eau, masses d'eau, énergie solaire, masses d'air, effet de serre, évolution du climat, les scientifiques et le climat) associant panneaux d'explication et ateliers pratiques (expérimentaux).

Synthèse des échanges

Des questions :

- Comment faire le lien entre l'échelle locale (et les gestes quotidiens) et l'échelle globale (les répercussions mondiales de l'augmentation des gaz à effet de serre) ?
- Quelles sont les conséquences de ces changements climatiques, visibles (quels indicateurs actuels ?) et prévisibles ?
- Y a-t'il d'autres explications possibles que l'activité humaine comme cause des évolutions climatiques ?

Des difficultés :

- la non-certitude de ce que sera l'évolution réelle du climat et de ses conséquences sociales, économiques et environnementales (agriculture, tourisme, flux migratoire...),
- le côté anxiogène de ces informations, qui risque d'amener à des réactions du type « c'est trop tard », il n'y a plus rien à faire...

et des pistes de solutions :

- montrer que ce n'est pas trop tard et de quelle manière on peut encore réagir,
- gérer les incertitudes en éduquant aux risques majeurs,
- appréhender via un autre pilier que l'environnement, par exemple en prenant une entrée économique (par exemple « le porte-monnaie du conducteur »...)
- pour appréhender la « dimension globale » de cette thématique, encourager des projets dans le cadre de l'Année Polaire Internationale, et particulièrement autour de l'expédition Tara-Damoclès.

Ressources

De nombreux outils existent et des associations spécifiques travaillent sur ce thème

Animations, événements, outils :

ALOFA TUVALU : opération Chapiteau

Planète Sciences Ile-de-France : Salle de découverte « Chaud devant »

Les Petits Débrouillards : Mallette « 1° de + »

Planète Sciences et Groupement de Recherche SIP GECC (Systèmes d'Information Phénologique pour la Gestion et l'Etude des Changements Climatiques) : programmes et sites « Observatoire des saisons »

Expositions :

Météo-France, Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, Réseau Action Climat (RAC- France)

Sites internet :

- www.defipourlaterre.org / (Fondation Nicolas Hulot)
- www.changement-climatique.fr/ (Académies et Conseil économique et social)
- http://ec.europa.eu/environment/climat/campaign/index_fr.htm
(Programme européen CHANGE)
- <http://acces.inrp.fr/eedd/climat> (Programme éducatif CLIMAT, ENERGIE ET DEVELOPPEMENT proposé par l'INRP)

Table ronde 1

L'éducation à l'environnement dans les autres pays européens : exemples de politiques et de pratiques

Le CFEE, depuis son origine à Montréal, est un collectif d'acteurs français tourné vers l'international. Il s'est investi dans la dynamique Planet'ERE (colloque et ONG), a été missionné en 2004 par l'UNESCO pour rédiger un « Etat de l'Existant de l'Education à l'Environnement en Vue du Développement Durable dans la Francophonie » (à voir sur le site internet du CFEEDD : www.cfeedd.org/UserFiles/Synthese-etudeunesco-juillet05.pdf). En 2006, une mission a été confiée à un de ses adhérents, le CEP de Florac, afin qu'il explore pour le CFEEDD, les pistes d'actions et de collaborations possibles dans le cadre européen. Nous constatons, avec regret, un certain retard à ce niveau, lié aux difficultés que nous avons à travailler dans ce territoire européen. L'objet de cette table ronde est de mieux saisir ce qu'il se passe chez nos voisins et notre posture de Français.

Pour la SUISSE

Francine PELLAUD, professeur à l'université de Genève

La Suisse est un état fédéral constitué de 26 cantons. Les cantons germaniques sont plus sensibles aux questions environnementales (éco-geste, ...) que d'autres cantons, notamment les francophones (Romands). Par exemple, le tri des déchets compostables est réalisé en suisse alémanique dans des bacs que les individus doivent nettoyer, alors qu'en suisse romande, le nettoyage n'est pas envisageable : les déchets sont déposés dans des sacs en plastique.

Au niveau fédéral, une Stratégie pour un Développement Durable a été élaborée par un conseil dédié mais rien n'apparaît sur l'éducation à l'environnement : les cantons sont souverains et gèrent les questions d'éducation.

Les agendas 21 se sont bien développés , beaucoup de cantons et de communes en ont et de plus en plus d'écoles s'y engagent.

La formation des enseignants est très pauvre dans les écoles dédiées (HEP), où quelques heures sont consacrées à l'EE, et encore plus dans le canton de Genève qui ne propose qu'une option consacrée à l'EE...

Quelques associations (pronatura, terawatt, WWF, Equiterre, Agir 21, FEE, fondation éducation et développement) viennent en classe, mais cela est moins développé qu'en France.

Quelques manifestations sont l'occasion de parler du DD: la journée du DD par exemple. Une grande revue consacrée au DD est suisse: la Revue Durable.

Pour la BELGIQUE

Laurence LAMBERT, chargée d'étude en écologie politique

La Belgique est également un état fédéral. Le niveau fédéral règle les questions liées à l'économie, à la justice, à la sécurité sociale et à la défense.

Trois régions composent la Belgique : la région wallonne, la région flamande et la région de Bruxelles. Elles s'occupent des domaines de l'agriculture, de l'aménagement, des logements et de l'environnement.

Enfin, parallèlement, la Belgique est également divisée en 3 communautés : française, germanophone et flamande. Ces communautés traitent les questions de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse, de la petite enfance...

En 1997, une loi fédérale organise le DD et un secrétariat au DD est créé (façon de « s'en débarrasser »). Les moyens réservés sont très faibles et il n'y a pas de politique transversale. En 1994 un décret régional organise le DD , avec une seule composante : l'environnement (plans communaux de la conservation de la nature...). Il serait temps de faire un bilan sur ces plans et de les élargir réellement au DD.

La communauté française gère l'enseignement, qui est essentiellement public et qui peut être confessionnel. Si l'EE est une réalité, elle doit concerner aussi l'adulte et donc se faire tout au long de la vie (éducation permanente).

Laurence travaille pour ETOPIA, une association financée à 100% par le parti VERT de Belgique. Cette structure qui forme les élus locaux (indispensable), est reconnue comme association d'éducation permanente pour le parti mais aussi pour la population. Elle participe au réseau VERT, et doit servir (au mieux) les autres associations de formation permanente de terrain.

et Jérôme HAMELIN, animateur nature de Natagora

Il existe deux réseaux de structures d'EE: les CDRA et les CRIE (11 agréments en région wallonne, attribués par appel d'offre).

Les CRIE ressemblent à des CPIE et ont des moyens importants de la région (emplois, matériels).

C'est plus difficile pour les autres associations, même s'il existe de gros réseau: IDEE, Eco-consommation, espace environnement.

Il existe également une obligation dans chaque commune d'avoir un éco-conseiller, afin d'intégrer le DD.

Pour l'enseignement, les problématiques sont les mêmes qu'en France: manque de temps et de formation des enseignants.

Mohamed TALEB, philosophe

En 2002, les Nations unies réfléchissent à une décennie de l'EDD et la confient à l'UNESCO pour la période 2005-2014. L'UNESCO accepte mais demande à revisiter la définition. La délégation du tiers-monde demande un bilan du « développement ». En effet, on sait que beaucoup de politiques de développement ont fait faillite car on a cru que le transfert de technologie et de processus technique suffirait ; ce principe scientifique a occulté une dimension culturelle du développement. Or, la prise en compte de cette dimension culturelle est une condition pour que le développement puisse être endogène. Le quatrième pilier du DD, la diversité culturelle, est donc le garant d'un universalisme pluriel, qui n'est ni occidental, ni abstrait et qui doit aussi empêcher le repli sur soi des populations.

Il y a deux façons de considérer la culture. En France, la culture est « élitiste », elle concerne le patrimoine, la culture « vivante » : métier d'arts, chanteurs, artistes... Une autre position est de considérer que tout ce qui est humain est culturel : creuser un sillon, rempaillage de chaise, interprétation d'un morceau de Bach...

Si le CFEEDD s'ouvre à l'Europe, il ne doit pas confondre la France et l'Universel, et ne pas projeter sur l'autre sa propre histoire (mission civilisatrice et universelle). La France n'a pas le monopole de l'Universel, celui-ci peut se trouver à tous les niveaux (local, national, international...)

Une parenthèse sur la laïcité. Celle-ci peut être ouverte mais aussi une idéologie militante, une ligne républicaine dure qui disqualifie les valeurs de la religion et de l'imaginaire. Or même sans laïcité, il n'y a pas nécessairement de dictature religieuse (Suède, Belgique...). Le vrai problème est la confusion entre politique et religion : la séparation des champs du pouvoir est de nature universelle.

Revenons à la diversité culturelle: dans les espaces urbains où l'on retrouve une multiculturalité des classes, l'écologie a émergé sans tenir compte des cultures et aujourd'hui, l'EE doit intégrer ce pluri-, multi-culturalisme. En Allemagne, il y a des manifestations environnementales en lien avec des communautés, « la semaine culture turque et nature » par exemple. On a déjà pu faire ce type de travail dans le nord de la France pour des problèmes de sécurité alimentaire, on peut de la même façon traiter l'écologie.

En France, la personne ou l'enfant est nié dans sa singularité culturelle. Or valoriser ce qui est dans notre culture en relation avec l'environnement permet de nous valoriser. Faire que la biodiversité environnementale rejoigne la biodiversité culturelle,

En Europe, les places de la société civile et de l'Etat sont variées car il y a une diversité des styles institutionnels et des cultures politiques. La France est un état nation centralisé, l'Allemagne est un état fédéral, et le fonctionnement en région permet une plus grande proximité avec la société civile.

En France il y a une véritable barrière entre l'enseignement public et le privé, en Allemagne, il y a des connexions notamment entre l'enseignement national et les mouvements d'alter-éducation.

Lors d'un séminaire à Berlin, on a dit que le DD n'était pas le seul horizon de l'EE. Vers quoi tend le DD: vers le Bien commun et non vers un réaménagement formel des systèmes marchands. Le champ théorique de l'EEDD est plus large: l'EE pour la paix, la non-violence, l'économie sociale et solidaire, l'émancipation de la femme...

Table ronde 2

La généralisation de l'EEDD en France : qu'en est-il concrètement ?

INTRODUCTION

Depuis les années 80, des activités, actions et projets d'éducation à l'environnement étaient conduits dans le cadre de l'Education Nationale. À travers des démarches aussi nombreuses et variées que les acteurs, qui utilisent des supports très hétérogènes, ces activités prenaient appui sur le volontarisme voire le militantisme pédagogique. Difficile, dans ce contexte de mesurer l'importance tant quantitative que qualitative de ces actions, mais leur présence et leur impact étaient souvent sous-estimés. L'absence de dispositif d'ensemble n'excluait ni la qualité, ni l'efficacité des actions.

Dans la Stratégie Nationale de Développement Durable, l'Education à l'Environnement est apparue comme un axe majeur. La circulaire de juillet 2004 l'a inscrite dans les cursus scolaires.

L'institution « Education Nationale », par la généralisation, a-t-elle pris le relais des acteurs-enseignants (spontanés et volontaires) pour rejoindre le mouvement « EEDD » ? Cette généralisation qui se fixait comme objectif une intégration de l'EEDD au cursus scolaire de façon à ce qu'aucun élève ne quitte le système éducatif sans avoir bénéficié de cette Education, a-t-elle atteint sa cible ?

Cette circulaire a suscité tout à la fois des espoirs et des craintes. Espoir de prise en compte et de soutien des actions pédagogiques innovantes...et craintes d'une normalisation étouffante pour les acteurs-enseignants déjà engagés dans des initiatives. Espoir de dispositifs et de soutiens matériels réels et crainte d'un simple effet d'annonce sans moyens spécifiques pour d'autres. Espoir d'une ouverture renforcée de l'école sur son milieu mais aussi crainte d'une remise en cause de la valeur « laïcité ». Espoir et perspectives d'ouverture pour un secteur associatif désireux de s'impliquer davantage dans ce domaine de l'environnement et crainte de ne pas y trouver les partenaires souhaités.

À l'an 3 de la généralisation, quel bilan peut-on tenter d'établir ? Entre les espoirs et les craintes - qui se sont modifiés - où se trouve le curseur aujourd'hui ? Quelles premières leçons tirer de cette généralisation ?

En rassemblant un chef d'établissement, un Inspecteur d'Académie, un formateur, un porteur de projet et un syndicaliste... cette table ronde devrait nous permettre d'identifier ce qui constitue aujourd'hui quelques-unes des forces et des faiblesses de cette généralisation de l'EEDD. »

Remarques : nous n'avions pas prévu les Collectivités territoriales, mais elles n'ont pas manqué de s'exprimer depuis la salle.

Aucune association ne s'est trouvée disponible pour participer à la table ronde. Les questions des associations sont venues de la salle.

INTERVENTIONS

Chaque intervenant souligne les leviers et les freins de la généralisation de l'EEDD. La parole est donnée ensuite à la salle pour un débat.

Pierre Moraine, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'Histoire -Géographie, Reims **Aube (10)**

La généralisation n'est pas le premier pas de l'Education Nationale en matière d'EEDD mais elle marque bien un temps fort.

La mise en œuvre de cette généralisation relève de conceptions et de pratiques très différentes d'une académie à l'autre : les plans académiques ne se ressemblent pas. Chaque Académie a créé un Comité de pilotage dont la composition, les modalités de fonctionnement et les missions constituent la spécificité voire l'originalité de chaque Rectorat. Dans certains cas l'EEDD est rattachée à l'Action Culturelle, ailleurs aux activités scientifiques. Dans d'autres régions, il y a une mission spécifique EEDD. Les responsables académiques relèvent encore d'origines et de champs disciplinaires variés. En définitive, l'Education Nationale ne présente pas ce visage monolithique que certains lui reprochent. Cette diversité est encore renforcée par l'autonomie des établissements et le pouvoir des chefs d'établissements (choix de priorités locales). Ajoutons à cela les formes particulières d'implication des collectivités territoriales...et le fourmillement associatif.

Deux difficultés sont repérées :

* la circulation de l'information est très inégale selon les établissements, les Inspecteurs d'académie et les Rectorats, mais progressivement l'information circule...

* la question de la formation : qui est formateur ? Comment labelliser la compétence de formateur EEDD ? Comment mettre en place une formation qui se distingue, par ses besoins, des formations proposées jusqu'à maintenant ? Là aussi, la prise en compte de la grande diversité des situations, des actions et des réalités est à la fois une nécessité et un atout.

Cette très grande variété de situations doit être soulignée... ne nous permet-elle pas de repérer et de diffuser les expériences et pratiques efficaces? Nous sommes face à une richesse qu'il nous faut exploiter et valoriser.

Michel Vidal, Formateur CEP de Florac, Enseignement agricole, Florac Lozère(48)

Ce formateur pose la question du lien entre l'EE et DD... car le DD est avant tout une notion floue et fourre-tout. Que capitaliser dans cet enseignement ou cette formation ? Le danger n'est-il pas celui de la « mise en recettes ou de la production d'outils » d'une part et d'autre part de la « mise en bouillie » de contenus insaisissables ? Enfin et surtout, quelles finalités éducatives sous-tendent cette EEDD ?

L'accompagnement s'impose alors comme principe formateur, à tous les niveaux de l'action. Transformer l'établissement scolaire en une « organisation apprenante » constitue un levier incontournable. C'est donc en permanence se placer en situation « d'analyse de pratiques », c'est-à-dire avoir une posture intellectuelle « critique », et disposer (et donc conquérir) d'un espace matériel et institutionnel, permettant un accompagnement véritable. Le partenariat trouve ici toute sa place.

Les bases d'une forme de révolution copernicienne du système d'enseignement sont ainsi posées, par la libération de la créativité de chacun, en opposition à un cadre hiérarchique enfermant. La subjectivité doit être reconnue comme un élément de responsabilité, ainsi que l'affirmation des valeurs de chacun. L'EDD bouscule la laïcité et la remet en cause.

L'enseignement agricole a été précurseur dans le domaine de l'EEDD tant par sa prise en compte dans les contenus de formations que par l'expérimentation et la mise en place de modalités pédagogiques spécifiques. L'Éducation Nationale peut trouver là, un champ d'expériences et des conclusions déjà solidement argumentées.

Monique Baccelli, Professeur, Snes-Fsu, Le Beausset Var (83)

Ce professeur souligne l'abondance de textes faisant référence à l'EE, au DD, à l'EDD, et l'évolution du vocabulaire utilisé dans les Circulaires, Chartes, textes d'accompagnement, programmes... Cette diversité traduit davantage l'imprécision que la richesse des orientations données. L'enseignant tente alors d'identifier dans ce concert dissonant, quelles sont ses obligations nouvelles, quelles sont les missions redéfinies? Très strictement aucune. Le programme scolaire reste la seule référence stable...et obligatoire, la mission pour laquelle l'enseignant doit rendre des comptes.

Le choix des modalités de mise en place de l'EDD relève ainsi de « l'autonomie » des acteurs de terrain, même s'il existe des dispositifs facilitateurs (IDD, TPE, PPCP...) Or, dans le même temps, ces dispositifs s'éteignent faute de moyens pour leur mise en œuvre (nombre d'heures attribuées, créneaux horaires, possibilités matérielles...). L'autonomie et la responsabilité des établissements (des chefs d'établissement) dans un contexte de limitations budgétaires conduit à des choix et des arbitrages dans lesquels l'EDD ne trouve que très difficilement sa place. La généralisation globalement proclamée devient aléatoire localement.

Expériences et pratiques, antérieures à la généralisation, n'en demeurent pas moins

possibles et révèlent toujours une volonté de « sortir des cadres habituels pour travailler autrement ». L'EEDD constitue un vrai levier pour promouvoir un travail d'équipe, une réelle interdisciplinarité, favoriser le partenariat, mais la généralisation n'a pas ouvert l'espace annoncé par l'institution et attendu par nombre de praticiens des diverses formes d'EEDD.

Nathalie Carencio, Coordinatrice de projet EEDD (Comenius 1), Chambéry

La généralisation de l'EEDD a constitué un véritable espoir pour tous les enseignants qui s'étaient impliqués ou engagés dans l'EE et le DD et n'avaient pas attendu l'institution pour donner à leur enseignement cet éclairage ou cette orientation.

Force est de constater que la généralisation de l'EEDD n'a pas eu l'effet de levier attendu

Les leviers :

L'EEDD permet d'ouvrir les enseignements sur la réalité sociale, c'est-à-dire sur la complexité des enjeux de société. Elle permet d'interroger les connaissances dans leur complexité pour s'approcher davantage de la réalité... Elle permet d'interroger, non pas des connaissances « isolées ou asséchées », mais des connaissances concrètes, inscrites dans la réalité de la vie. L'EEDD favorise cette approche par la combinaison des disciplines, par l'interdisciplinarité, mais aussi par la réflexion à laquelle elle nous convie voire elle nous contraint. Si dans chaque discipline l'approche systémique peut avoir un intérêt... elle devient une nécessité en EEDD. Si le questionnement est propre à chaque discipline, l'identification de situations problèmes et d'enjeux constitue, en EEDD, un pas supplémentaire qui doit être franchi... (Tenter, à partir des connaissances, d'interroger le sens global des choix faits au sein d'une société située dans le temps et dans l'espace, en termes de responsabilité individuelle et de responsabilité collective.)

Les trois difficultés majeures dans cette mise en place de l'EEDD :

Difficultés de gestion : non seulement pour le porteur de projet...mais aussi pour toute la communauté éducative. Comment mettre en place cette EEDD concrètement dans un cadre marqué par des rigidités fortes ? Prenons un seul exemple : toutes modifications nécessaires pour des pratiques de projet, d'interdisciplinarité ou de partenariat bousculent trois emplois du temps, chacun relativement rigide : l'emploi du temps des élèves, l'emploi du temps des salles de cours, l'emploi du temps des divers professeurs concernés. Ajoutons à cela, la contrainte d'emploi du temps liée aux programmes, auxquels l'institution par sa hiérarchie est légitimement très attentive, de même que les parents, préoccupés par les examens et concours... ces derniers ne prenant pas encore en compte la dimension EEDD.

Ce qui est étonnant et qui donne une touche d'optimisme, c'est que parfois avec les efforts de chacun et l'habileté du porteur de projet, il est possible d'aller dans le sens souhaité.

Difficultés de reconnaissance des acteurs :

- Difficultés auprès des collègues peu sensibilisés à cette approche : l'acteur EEDD peut être vécu comme atypique ...ou décalé...quand il n'est pas perçu comme un perturbateur d'un équilibre organisationnel déjà fragile. Reconnaître l'acteur EEDD au sein de l'établissement demande de la confiance de la part de l'équipe pédagogique, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Difficultés auprès de l'équipe de pilotage de l'établissement (proviseur, intendance,...) par les contraintes nouvelles introduites par l'EEDD (élaboration de dossiers de financement, contraintes matérielles, risques divers liés aux sorties sur le terrain...ou à la venue des partenaires dans l'établissement).
- Difficultés par rapport à la hiérarchie pédagogique : l'acteur EEDD prend toujours un risque par rapport à une innovation méconnue. Au mieux, se heurte-t-il à l'indifférence. La méfiance demeure, sur un terrain où l'activité collective est peu prise en compte.

Difficultés de prise en compte des acquis...

Ne fallait-il pas faire une sorte « d'audit » des expériences antérieures pour en extraire les forces et les faiblesses ?

Dans ces trois registres, une généralisation plus volontariste et pragmatique, moins hiérarchique, aurait pu avoir des effets davantage bénéfiques et mobilisateurs.

LE DÉBAT

Une vingtaine de questions ont permis de revenir sur les interventions et de nuancer un propos général ressenti comme pessimiste.

Des leviers ont été identifiés, ils sont issus de la généralisation de l'EEDD, nous les avons déclinés en quatre registres apparus dans les débats.

La généralisation comme facteur de PRISE DE CONSCIENCE de l'EEDD (individuelle, institutionnelle et sociale)

* La généralisation a constitué une véritable prise de conscience...des enjeux du DD et sans doute sommes-nous déçu, aussi et surtout, parce que dans ce domaine nous sommes devenus plus exigeants.

* Une volonté d'action a pu se manifester à tous les niveaux où elle pouvait exister (cf le travail fait par des Inspecteurs généraux de l'Education nationale, la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO), l'institut national de recherche pédagogique (INRP), certains Rectorats, établissements, professeurs et partenaires.) Ces activités-là, ces efforts-là peuvent dorénavant être évoqués en référence à des textes officiels et non plus

en référence à de simples actions ou initiatives individuelles ou militantes.

* La multiplication des textes officiels sur l'EEDD et la multiplicité des entrées constituent aussi des éléments très positifs à condition de vouloir, de savoir et de pouvoir s'en saisir (faire confiance ici à nos capacités d'adaptation et à notre créativité)

* Cette généralisation est aussi, de fait, l'expression d'une « commande sociale » (de toutes parts – et pour des raisons diverses- les acteurs économiques et sociaux se saisissent de cette EE ou DD.) Il était indispensable que l'Education Nationale vienne sur ce terrain : elle en est maintenant officiellement chargée.

La généralisation comme APPUI à l'ACTION COLLECTIVE en EEDD (Partenariat, Co-action et Accompagnement)

* Un mot clé, qui est très fréquent, est celui de partenariat (et d'efficacité partenariale). Il apparaît comme un levier dès lors qu'il s'inscrit dans une logique « d'être partenaire » et non pas simplement « d'avoir des partenaires »

* L'action en EEDD n'a un sens et une efficacité que collectivement : le mot de co-action s'impose à la fois comme modalité « d'agir » mais aussi de « penser »

* S'appuyer sur l'autre, c'est-à-dire sur chacun, constitue une démarche indispensable et efficace, que le terme d'accompagnement tente de traduire : soutenir plutôt que contraindre, être soutenu plutôt qu'être contraint...voilà encore une dimension nécessaire pour une démarche d' « organisation apprenante ».

La généralisation de l'EEDD comme LEVIER PEDAGOGIQUE (Améliorations, interrogation et cohérence)

L'EEDD constitue un véritable levier pour améliorer le système éducatif : on ne sort pas « indemne pédagogiquement » d'une expérience EEDD !

- elle remet en question les contenus enseignés et la finalité des enseignements. (Enseigner quoi et pour quoi ?)
- elle remet en question les modalités et les outils pédagogiques, les dispositifs et l'organisation du travail (Enseigner comment et avec qui ?)
- elle interroge aussi l'acte de formation : des formateurs statutaires sont eux-mêmes déstabilisés par leur manque de formation en EEDD et on voit les « divers acteurs de l'EEDD » en quête d'une labellisation (Quelles compétences et quelles validations ?).
- elle interroge, enfin, toute l'institution dans son ensemble sur sa façon de fonctionner et de s'autoréguler, sur sa cohérence (Pratiques hiérarchiques vs collaboration, expertise vs citoyen...).

La généralisation de l'EEDD comme SIGNIFICATION d'un CHOIX SOCIAL (Choix sociaux, finalités et valeurs)

L'EEDD constitue une opportunité pour :

- réinterroger et affirmer les valeurs de la société : solidarité, responsabilité, tolérance/respect et bien-sûr laïcité.
- revisiter et exprimer les finalités de l'enseignement (pourquoi enseigner l'EEDD?)
- faire des choix sociaux: l'EEDD est au cœur des questions de société : quelles exigences sociales, quelle validation sociale, quelles missions pour chacun.

Il reste toutefois quelques obstacles :

- Le cloisonnement des dispositifs, des acteurs, des actions,
- La rigidité des structures, des organisations, des mentalités,
- Les différences de points de vue, d'échelles de temps et d'espace,
- Les contradictions d'intérêts, d'objectifs, d'enjeux,
- La complexité des systèmes, des enjeux, des problématiques,
- ...

et c'est justement le mérite de l'EEDD de vouloir saisir et d'assumer cette réalité complexe du lien Société / Education sans chercher à en évacuer la complexité.

Ateliers Politiques

Ces ateliers politiques ont été centrés sur le thème des synergies entre acteurs. Ils doivent permettre de rétablir le lien entre le terrain et le niveau national et d'établir des pistes d'actions pour le CFEEDD.

Atelier 1 Quelle politique nationale ?

Cet atelier débute par une série de questions posées aux participants :

Quel apport du CFEEDD pour ses adhérents ? Tant en contenu qu'en méthode ?

Comment arriver à être visible et entendus ? Quels sont nos points d'appui ?

Quelles est la meilleure stratégie pour nous, acteurs de l'EEDD ? Quelles méthodes utiliser ?

Quid du CFEEDD ? Quelles orientations et quelles actions ?

Synthèse des débats

Des collectivités qui s'engagent

Premiers constats à partir de réalisations qui ont eu lieu dans divers territoires, régions, syndicats intercommunaux : les collectivités ont marqué un engagement certain. Par exemple, le Grand Lyon, le Tarn, la Région Rhône-Alpes, la Région Bourgogne, la Région Poitou-Charentes, la Région Ile de France...

L'engagement financier n'est pas seulement financier et il traduit un engagement fort, politique. Une véritable volonté existe tant dans les objectifs fixés par les collectivités que dans la mise en œuvre de moyens.

Les moyens matériels et financiers sont réels et significatifs, jamais négligeables.

La mise en place de concertation avec une grande diversité de partenaires caractérise la démarche.

La perspective EEDD est souvent articulée avec des projets d'actions sociales, d'économie solidaire, voire de solidarité internationale.

La logique d'internalisation de la formation semble naître de plus en plus nettement...ainsi que l'orientation vers une demande de prestation de services ponctuels...

Des associations en difficulté

Pour les acteurs, notamment associatifs, des difficultés tiennent à l'appropriation des projets eux-mêmes. En effet, les associations rencontrent des problèmes de compétence (grande diversité des situations et des demandes), d'engagement (la question du volontariat et du militantisme), de visibilité (associations mises en avant, dont on se débarrasse ensuite, « Associations Kleenex ») et d'épuisement (le bénévolat a ses limites). Il y a aussi des problèmes de pérennité pour le financement des personnels, des permanents.

Il paraît donc nécessaire de se coordonner au niveau des divers territoires où se mettent en place des actions EEDD (collectifs locaux).

Comment agir et réagir ?

- Contractualiser : dans le cadre des contrats de développement local, dans des chartes qui établissent les perspectives et les modalités de collaboration...
- Echanger : échanges de services Associations / Collectivités territoriales
- Participer: la démocratie participative est consubstantielle à une démarche de DD
- Valoriser notre expérience par rapport à des partenaires qui sont encore assez démunis dans ce domaine
- Mutualiser : échanger entre acteurs, s'informer de nos difficultés et réussites...
- Mobiliser : contacts soutenus avec les élus.

Rôles du CFEEDD

- Permettre ces échanges, les favoriser, les organiser...
- Aider à la prise en compte de ce qui est, de ce qui existe
- Faire l'inventaire de ce qui existe en régions dans la diversité des situations
- Fournir un point d'appui pour adosser nos démarches et nos actions locales
- Publier : pour diffuser et communiquer auprès des acteurs et des partenaires
- Préciser le positionnement politique.

L'action internationale n'est plus mise en avant dans le cadre de la francophonie. Certains parlent même d'erreur de Planet'ERe 3. Toutefois, l'Europe constitue un cadre à utiliser. La SNDD et le CNDD restent des lieux où se faire entendre. Enfin, les élections à venir peuvent devenir le cadre d'une interpellation de l'ensemble des candidats.

Quel avenir pour le travail avec les collectivités locales ?

Les modes de contractualisation

Il existe 3 modes de contractualisation avec les collectivités locales :

- **Convention d'objectifs**
 - Initiative associative
 - Fait l'objet d'une subvention
 - Convention obligatoire si subvention supérieure à 23.000 €

- **Délégation de service public**
 - Activité de service public
 - Contrat entre la collectivité et le délégataire
 - Les usagers doivent participer au financement du service (> 30%)

- **Appel d'offre de marché public**
 - Initiative de la collectivité
 - Marché confié à un prestataire extérieur qui est rémunéré pour sa prestation
 - Passer le contrôle de légalité de la Préfecture puis la cour régionale des comptes.

Un Décret du Conseil d'Etat précise qu'il n'y a pas d'obligation de contractualisation et cela, quelque soit le montant.

Témoignage du Président du CPIE Pays de Soulaines (Aube)

Trois démarches ont été effectuées à l'initiative du CPIE auprès de 3 collectivités en milieu rural qui ont la compétence EEDD (gestion de l'espace naturel).

Communauté de communes

Il s'agissait de mettre en œuvre :

- l'acquisition d'étangs par la communauté de communes,
- la création d'un flux de fréquentation scolaire.
- des cycles de 5 animations sur l'année par le CPIE

Le soutien a consisté en une aide au financement de la communauté de commune d'une bonne partie du transport et des animations scolaires avec une convention pluriannuelle sur le temps scolaire et le temps libre (club nature).

Syndicat mixte regroupant 3 cantons, au nord-est de l'Aube

Il s'agissait :

- d'élargir l'action conduite sur le Pays de Soulaines (peu d'habitants)
- de créer des gîtes de groupe

Le soutien a consisté à offrir à chaque classe de venir une fois par semaine au CPIE (écoles + 1 collège) avec une prise en charge du transport et d'acquérir un domaine pour l'accueil des classes avec nuitées. Une convention a été signée avec le Syndicat mixte.

Villebourg de Bar-sur-Aube

Il s'agissait :

- de mener une étude suite à un problème dans le cadre de la loi sur l'eau,
- de proposer un parcours culturel pour une classe d'âge (cycle 3).

Le soutien de la commune, contractualisé par une convention avec la ville de Bar-sur-Aube, a consisté à soutenir les actions, sans prendre la totalité des charges (75%).

Conclusions

Les 3 collectivités y ont trouvé un intérêt car cela valorise des interventions qu'elles mettent en oeuvre sur le territoire (acquisition, aménagements...)

90% de l'activité EEDD du CPIE est réalisée sur ce territoire (rayon de 25 kms).

Le programme d'animation du CPIE évolue :

- en fonction des attentes des collectivités,
- est anticipé par le CPIE, à son initiative (propositions pour inciter la collectivité à être présente sur un domaine où elle n'est pas).

Les collectivités sont ainsi dans un cercle vertueux. En 10 ans, le CPIE a réussi à susciter 5 millions d'euros d'investissements dans l'EEDD. Il y a 25 emplois à la clé. C'est le « retour sur investissement » pour la collectivité.

Le débat

Le témoignage décrit ici est la « méthode traditionnelle » de partenariat avant que n'apparaissent les appels d'offres. Avec l'appel d'offre, les associations ne doivent pas être sur un système concurrentiel, de par leurs statuts (à but non lucratif) et de par leurs objectifs. L'appel d'offre est un système descendant : les collectivités ont mis l'essentiel, voire tous leurs moyens dans cette logique. S'ajoute le problème des critères de choix qui sont basés sur les prix quand il y a une concurrence associations/entreprises (agence de communication ...) S'ajoute à cela le danger d'une concurrence inter-associative. De plus, des élus sur les territoires « oublient » de nous contacter. Enfin, des structures peuvent proposer des prix plus bas (ONF, Universités...) et être retenues...

Toutefois des contre-exemples existent : l'Ademe présente le cas d'un partenariat avec l'agglomération dijonnaise et l'Education nationale. Toutes les associations autour de la table sont mises en complémentarité selon leur compétence. Le cahier des charges est élaboré en commun avec toutes les associations et le prix est identique pour toutes les interventions.

L'appel d'offre de la ville concernait l'éducation à l'environnement, pour un public scolaire (public et privé) et extra scolaire. Toutes les associations se sont mises d'accord pour avoir le même tarif et se sont « partagées » le territoire, une seule association a répondu.

Néanmoins, d'ici 2 ans, d'autres associations hors département pourraient répondre.

L'appel d'offre permet dans un Conseil communautaire de discuter plus. Il y a publication au BO. Tout le monde peut répondre. On s'éloigne du « clientélisme » de la convention.

Une solution possible est la réponse commune à des appels d'offre à plusieurs associations ou avec des cabinets d'études. La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), souhaite monter des formations pour les bénévoles et aider à la rédaction du cahier des charges. Il faut néanmoins savoir que si on participe à la rédaction du cahier des charges, on ne peut plus répondre à l'appel d'offre (c'est illégal).

Un autre problème rencontré est le risque d'investir du temps et de l'énergie dans une réponse à un appel d'offres alors que la collectivité a déjà choisi son prestataire (elle répond à l'obligation légale de publier l'appel d'offres). Cela conduit à une perte de temps et d'énergie de l'association...

Le problème se pose aussi pour le financement de notre mission associative : développer des valeurs, des idées. Nous n'avons pas de but lucratif. S'il y a un bénéfice en fin d'année, il est (ré)investi dans le projet associatif. L'appel d'offre va nous mettre en concurrence avec des entreprises et va conduire à une perte de financement pour le projet associatif. Il s'agit aussi pour nous de savoir définir et « prouver » le rôle des associations dans l'utilité sociale.

Il faudrait pouvoir demander à scinder la contractualisation en deux phases :

- une convention d'objectifs sur l'investissement humain et territorial dans le cadre de l'objet associatif.
- des appels d'offre pour ce qui est dans le champ concurrentiel.

Enfin, en matière de contrôle fiscal (voir Planète Sciences) : quand on répond à un appel d'offre, on se met en situation de répondre au secteur marchand et selon un responsable du fisc, on devrait être assujettis à la TVA...

Rôle des collectifs régionaux

- de régulation du CFEE à l'intérieur des structures membres de ces collectifs, car il est plus facile de discuter au niveau région pour travailler cette question : code de bonne conduite...
- de lobbying auprès des collectivités, pour diminuer les appels d'offre au profit des conventions

Avec le risque d'entériner le dispositif, faut-il

- faire en sorte que l'appel d'offre prenne en compte la valorisation de l'expérience, de la connaissance du terrain, de l'utilité sociale... ?
- organiser des formations pour faire face à la concurrence ?

La vraie problématique, n'est-elle pas que les techniciens n'ont pas conscience de la plus-value associative pour les habitants et les territoires et donc choisissent le moins-disant ?

Une autre voie est que les associations elles-mêmes, valorise leur travail et leurs compétences (acquis de connaissance du terrain, plus-value éducative...) dans leurs réponses à des appels d'offre.

Rôle du CFEEDD

Le CFEEDD doit :

- organiser un travail de régulation entre ses membres (via l'élaboration d'une charte, d'un code de bonne conduite)
- être une force de lobbying auprès de l'Etat, pour une prise en compte du fait associatif et ne pas le soumettre au secteur marchand
- valoriser notre travail, nos points forts, nos compétences spécifiques dans notre dialogue en amont avec les collectivités.

Atelier 3

Perspectives européennes pour l'EE

Introduction

Agir dans le cadre européen ou solliciter un soutien dans le domaine de l'éducation à l'environnement est difficile car il n'y a pas qu'un référent mais deux. En effet, l'Europe est un territoire qui dispose d'une direction de l'éducation et d'une direction de l'environnement. Or le 6ème plan d'action environnemental, adopté en 2002, ne fait pas référence à l'EE

Il existe pourtant des sources financières non négligeables au niveau européen : Que peut-on développer à cette échelle ?

Tour de table sur les expériences européennes

Les financements sont en diminution pour les associations au niveau national. Nous devons anticiper collectivement pour trouver des financements européens, ces ressources étant toutefois limitées, ou fortement conditionnées.

Comment travailler en/avec l'Europe?

Les français sont les plus nombreux volontaires européens

L'Europe prend son envol : l'EE doit être dans le processus naissant. L'idée c'est d'habiter l'Europe.

Les justificatifs demandés par l'Europe sont très lourds à gérer, mais il existe des micro-projets « Interreg » assez faciles à monter.

Des regroupements en réseau permet de pouvoir réagir rapidement et d'assurer une veille sur les appels d'offre européens. Une veille est effectuée par la chambre économique et sociale et par le bureau coopération internationale au Ministère de l'agriculture (DGER).

Quelques recommandations : il vaut mieux avoir un projet avant un budget, dimensionné à sa structure, partir de son propre territoire pour élargir son champ de vision, tout en portant des regards croisés (territoire, art, sciences).

Deux propositions :

- créer un Groupement d'intérêt économique (GIE) pour un service « comptabilité »
- proposer la rédaction d'une charte européenne de l'EE ?

Quelle est la logique du CFEEDD ?

Le CFEEDD est issu et a participé à l'aventure francophone de Planet'ERE

Pourtant Planet'ERE 3 n'a pas été un succès pour la France... Il a abouti à une alliance Afrique-Québec.

Mais nous n'avons pas vraiment abandonné la francophonie. Cette rupture positive va permettre à l'Afrique de défendre l'EE (vérité de la parole africaine, viol de l'imaginaire).

Le CFEEDD sera prochainement en Afrique du Sud pour le congrès international de l'EE.

Le CFEEDD a un Contact francophone intéressant : l'école du futur de Mario Salomone (professeur d'écologie et d'EE à Turin, organisateur du 3^{ème} congrès mondial de l'EE, directeur de la revue Eco)

L'Europe par défaut ?

Le Congrès mondial de l'EE de Turin (où il y avait très peu de français) aurait pourtant pu être un excellent tremplin pour faire décoller nos projets européens, mais les français étaient quasiment absents.

S'affirmer comme européen et non dans l'Europe

Se penser européen et non comme français dans l'Europe, créer un Europe des éco-citoyens.

Pour se donner un poids politique, nous pourrions organiser une réunion de débat dans les bureaux français du parlement européen, car être européen c'est aussi se rapprocher des institutions.

Le CFEEDD pourrait s'intégrer dans des réseaux EE qui se construisent et apporter une contribution spécifique. Pourquoi ne pas engager un projet de construction d'une charte européenne de l'EE ?

Enfin, il faudrait étudier les moyens de se rapprocher du parlement européen

Retour sur Planet'ERE

En conclusion, il ne s'agit pas d'abandonner la francophonie et d'aller vers l'Europe par défaut. Il faudrait au contraire rebondir sur cet échec, bien analyser cette situation et en informer les membres du CFEE.

Les 26 et 27 octobre lors des journées nationales du CFEEDD, nous étions un peu plus de soixante réunis dans le lycée agricole forestier de CROGNY dans l'Aube. Au milieu d'une forêt, nous avons eu un très bon accueil et un cadre agréable.

Nous pouvons qualifier ces deux journées de studieuses et conviviales, beaucoup se connaissaient déjà et de nouveaux liens se sont aussi créés. Les bilans écrits des participants montrent une satisfaction générale et un désir de voir ce genre d'expérience se renouveler.

Faisons-nous de l'EE, de l'EEDD ou de l'EDD ? Cette question était bien présente et elle reste posée, mais nous savons que l'éducation que nous pratiquons met en relief les interdépendances, la relativité, l'incertitude, la complexité... qu'elle doit nous aider à « voir derrière les choses » en développant l'esprit critique, qu'elle est une éducation aux valeurs. La dimension culturelle et sociale de l'EEDD a été soulignée à de nombreuses reprises. Certains parlent même d'une « forme d'éducation au politique ». Comme a dit un participant, on ferait peut-être mieux de parler d'EBC : Éducation au bien commun.

On a entendu que la circulaire dite de généralisation de l'EEDD a vraiment fait avancer les choses, qu'il y a « un vrai processus en marche » et que le développement durable se révèle mobilisateur. Mais en même temps sont soulignées les inégalités entre les régions, les diminutions des moyens de l'Etat, la lenteur du système, le besoin énorme de formation des enseignants et conjointement des partenaires de l'école. La formule classique une heure, une classe, un professeur reste un des plus grands freins à la pratique, on a besoin « d'espaces-temps » consacrés à l'EEDD. Pour plusieurs, un « accompagnement » des établissements, où tout le monde est en apprentissage, est nécessaire. L'importance du rôle du chef d'établissement est souligné. Un participant, constatant qu'il est bien difficile de faire avancer les choses dans l'Éducation nationale, pose la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux pour les associations et les collectivités de se réorienter vers l'extra-scolaire, les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL, les Centres de Vacances Sans Hébergement (CLSH))...

Une nouvelle fois le paradoxe 21 est pointé du doigt, Charte de l'environnement, SNDD, Décennie, circulaire... et rien qui avance réellement sur le terrain. Plusieurs fois une déception a été exprimée quant au décalage entre le positionnement annoncé par les textes politiques et le manque de moyens.

D'après l'inspecteur (IPR), responsable EEDD pour l'académie de Reims, qui a passé les deux jours avec nous : « le problème, c'est celui du statut de la pédagogie de projet. La vague est retombée ; or, on ne pourra pas faire d'EDD sans pédagogie de projet ». On a pu constater à plusieurs reprises que les associations n'ont pas la partie facile, les processus sont lents (comme dans la construction des pays par exemple) et les acteurs associatifs qui sont bénévoles s'épuisent. Le système des marchés publics vient à l'encontre d'un travail partenarial avec les collectivités. Ces dernières ont tendance à internaliser l'EEDD ce qui oblige les associations à se repositionner.

Avec ces Actes, chacun pourra se référer à ce qui a été traité : les questions de la démarche globale d'établissement, des publics adultes, de l'éducation aux changements climatiques, à la biodiversité ainsi que des aspects plus politiques comme nos relations aux collectivités territoriales, notre implication dans les pays, les actions des conseils régionaux, de l'Europe. Des participants belges et suisse étaient avec nous : nous avons pu constater que le « décollage » de l'EEDD n'était pas seulement difficile en France. Il semblerait même que nous serions « favorisés ».

À plusieurs reprises, le groupe s'est questionné sur le fond : laïcité, respect, solidarité... Quelles sont les valeurs universelles qui priment sur les cultures ? Nous avons encore beaucoup de choses à débattre et les occasions sont hélas bien trop rares dans cette période de vaches maigres. Il le faudrait bien pourtant, car la volonté de retravailler le projet politique du CFEEDD est bien partagée.

À suivre donc...

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU CFEEDD
Décembre 2006

Participants

ANTUNEZ	Domingo	Pays d'Armanche
AUBLIN	Sofie	REEDD
BACCELI	Monique	SNES
BARRE	Gaëlle	FNE
BASMAISON	Marie-Noël	PNR Volcans d'Auvergne
BONNET	Claudie	IUFM cergy (95)
BRUXELLE	Yannick	REN
CAMBURET	Dominique	Ligue de Haute-Marne
CARAT	Romain	Pays d'Armanche
CARONCO	Nathalie	SNES
CLECH	Michel	CPIE Pays de Morlaix
COCHET	Antoine	FOL Ardèche
COSTA	Florent	UNCPIE
COUTURIER	Christine	ALTERRE (Sffere)
CUSSON	Bertrand	
DARFEUIL	Christophe	NATURAMA (69)
DEN HARTIGH	Cyrielle	
DOUBLIER	Jean-Christophe	Planète Science
GELY	Maud	SEGAPAL
GERARD	Roland	REN
GOUBAULT	Olivier	FCPN
GRANDIN	Anne-Sophie	CIEC - La ligue
GUINOT	Hélène	La Ligue
HALOUIS	Marie-Emmanuelle	Charente Nature
HAMELIN	Jérôme	Natagora
HIEBEL	Claire	Alter Alsace Energie
HOUALET	Barbara	Citéphile
JONET	Bruno	CPIE Pays de Soulaines
KIMMEL	Dorothée	Alter Alsace Energie
LAMBERT	Laurence	ETOPIA
LAMOTHE	Damien	Les jardins d'Alivoz (69)
LE DOEUF	Paskall	Bretagne Vivante
LEPEULE	Isabelle	REN
LEREVEREND	Thierry	FEEE
LESCOP	Roger	SILVA
LUCAS	Ondine	
MERCIER	Pamela	FEEE
MILLET	Christophe	Ligne 10
MORRAINE	Pierre	Académie de Reims
NOËL	Annick	FNE
ORLIAC	Jean-François	C d'agglo du val de Bièvre
PASQUET	Monique	DDRJS PACA

PASQUET	Jean-Louis	Délégation Planète Science
PELLAUD	Francine	Université de Genève
PIROLLE	Dominique	PNR Volcans d'Auvergne
PLUMET	Pascal	Terre de Plumes
POUYET	Myriam	ligue enseignement 10
RABATEL	Philippe	Réseau Ecole et Nature
RANDON	Maurice	FOL Ardèche
ROBIN	Jean-Paul	SNES
ROUSTAN	Josette	SNES-sup
SABARD	Brigitte	ALTERRE (Sffere)
SERRE	Catherine	LEGTA Crogny
SERRE	Jean-Claude	LEGTA Crogny
SFEIR	Martine	ADEME
TALEB	Mohamed	Le singulier universel
TEXIER-PAUTON	Elodie	UNCPPIE
VIDAL	Michel	CEP Florac
VILLAUME	Frédéric	GRAINE Rhône-Alpes

COLLECTIF FRANÇAIS

POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

JOURNÉES NATIONALES DU CFEEDD

Ces journées ont pu être organisées grâce aux soutiens

du Ministère de l'écologie et du développement durable

du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

et du LEGTA de CROGNYP, dans l'AUBE

